

COMPTE-RENDU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 16 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 8

Membres présents : 6

Suffrages exprimés : 6

Date de la convocation : 30 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 16 juin à 18h00, le Comité de la Caisse des Ecoles de TAISSY, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TIAFFAY Patrice, Adjoint Délégué.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf Mr LAMIRAULT (excusé) et Mr TISSERAND.

SECRETAIRE de SEANCE : Mme DENHEZ Delphine

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la dernière réunion de Comité,
- Tarifs,
- Créations d'emplois,
- Virement de crédits,
- Transfert de la Caisse des Ecoles vers la Mairie,
- Passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Point sur la crèche, l'accueil périscolaire et extrascolaire,
- Questions diverses.

N° 08/D/22 : Tarifs Taissy Reims Cormontreuil :

Tarifs applicables à compter du 08 juillet 2022 pour les habitants de Taissy, St-Léonard, les habitants de Reims, les habitants de Cormontreuil, les enfants dont les grands-parents sont domiciliés à Taissy et les enfants dont un des a une entreprise domiciliée sur Taissy.

Centres de loisirs 2,5-6 ans et 6-14 ans

| | Journée | Demi-journée |
|-------------------------------|---------|--------------|
| Taissy/St-Léonard CAF | 10,65 € | 7,60 € |
| Taissy/St-Léonard MSA/autres | 14,65 € | 11,30 € |
| Reims/Cormontreuil CAF | 15,05 € | 12,40 € |
| Reims/Cormontreuil MSA/autres | 20,85 € | 15,05 € |

Tarifs de l'Accueil

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires) :

7h30-8h00
8h00-8h20
16h30-17h00
17h00-17h30
17h30-18h00
18h00-18h30

Accueil périscolaire (mercredis scolaires) et extrascolaire (vacances) :

7h30-8h00
8h00-8h30
8h30-9h00
18h00-18h30

| | Tarif par période |
|-------------------------------|-------------------|
| Taissy/St-Léonard CAF | 1,30 € |
| Taissy/St-Léonard MSA/autres | 1,50 € |
| Reims/Cormontreuil CAF | 1,65 € |
| Reims/Cormontreuil MSA/autres | 1,85 € |

Restauration

| | Repas | Accueil | TOTAL / ENFANT |
|-------------------------------|--------|---------|----------------|
| Taissy/St-Léonard CAF | 3,00 € | 2,90 € | 5,90 € |
| Taissy/St-Léonard MSA/autres | 3,00 € | 3,45 € | 6,45 € |
| Reims/Cormontreuil CAF | 3,00 € | 3,80 € | 6,80 € |
| Reims/Cormontreuil MSA/autres | 3,00 € | 4,25 € | 7,25 € |

Prix du repas adulte : 3,85 €

Tarif de Frais de Gestion

| |
|-------------------------|
| Tarif annuel par enfant |
| 10,00 € |

Supplément ½ journée particulière (ex. : ½ journée sportive avec intervention d'un organisme extérieur, ½ journée avec location de matériel...) :

| | Supplément |
|-------------------------------------|------------|
| Taissy/St-Léonard CAF/MSA/autres | 5,25 € |
| Reims / Cormontreuil CAF/MSA/autres | 6,25 € |

N° 09/D/22 : Tarifs Conventionnés :

Tarifs applicables à compter du 08 juillet 2022 pour les enfants des communes autres que Taissy, Reims et Cormontreuil qui ont signé une convention avec la Caisse des Ecoles, pour les enfants qui sont scolarisés dans les écoles de Taissy et pour les enfants dont un des parents travaille sur Taissy.

Centres de loisirs 2,5-6 ans et 6-14 ans

| | Journée | Demi-journée |
|------------|---------|--------------|
| CAF | 13,55 € | 8,45 € |
| MSA/autres | 17,75 € | 10,60 € |

Tarifs de l'Accueil

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires) :

7h30-8h00
8h00-8h20
16h30-17h00
17h00-17h30
17h30-18h00
18h00-18h30

Accueil périscolaire (mercredis scolaires) et extrascolaire (vacances) :

7h30-8h00
8h00-8h30
8h30-9h00
18h00-18h30

| | Tarif par période |
|------------|-------------------|
| CAF | 1,70 € |
| MSA/autres | 1,90 € |

Restauration

| | Repas | Accueil | TOTAL / ENFANT |
|------------|--------|---------|----------------|
| CAF | 3,00 € | 3,70 € | 6,70 € |
| MSA/autres | 3,00 € | 4,10 € | 7,00 € |

Prix du repas adulte : 3,85 €

Tarif de Frais de Gestion

| |
|-------------------------|
| Tarif annuel par enfant |
| 10,00 € |

Supplément ½ journée particulière (ex. : ½ journée sportive avec intervention d'un organisme extérieur, ½ journée avec location de matériel...) :

| |
|------------|
| Supplément |
| 6,25 € |

N° 10/D/22 : Tarifs Non Conventionnés :

Tarifs applicables à compter du 08 juillet 2022 pour les enfants des communes autres que Taissy, Reims et Cormontreuil qui ont refusé de signer une convention avec la Caisse des Ecoles.

Centres de loisirs 2,5-6 ans et 6-14 ans

| | Journée |
|------------|---------|
| CAF | 33,25 € |
| MSA/autres | 37,40 € |

Tarifs de l'Accueil

Accueil périscolaire (mercredis scolaires) et extrascolaire (vacances) :

7h30-8h00
8h00-8h30
8h30-9h00
18h00-18h30

| | Tarif par période |
|------------|-------------------|
| CAF | 1,70 € |
| MSA/autres | 1,90 € |

Restauration

| | Repas | Accueil | TOTAL / ENFANT |
|------------|--------|---------|----------------|
| CAF | 3,00 € | 3,80 € | 6,80 € |
| MSA/autres | 3,00 € | 4,30 € | 7,30 € |

Prix du repas adulte : 3,85 €

Tarif de Frais de Gestion

| |
|-------------------------|
| Tarif annuel par enfant |
| 10,00 € |

Supplément 1/2 journée particulière (ex. : 1/2 journée sportive avec intervention d'un organisme extérieur, 1/2 journée avec location de matériel...) :

| |
|------------|
| Supplément |
| 7,30 € |

N° 11/D/22 : Tarifs Activités Accessoires 2022 :

La Caisse des Ecoles met en place les activités suivantes :

- Fort de Montbré + Block Race : le 13 juillet
- Journée structures gonflables : le 29 juillet
- Un mini-camp : du 18 au 22 juillet
- Sortie Royal Kids : le 22 juillet
- Initiation aux Régates : les 01-02-04-05 août
- Une semaine sport : du 08 au 12 août

| Tarifs | Fort de Montbré + Block Race | Structures Gonflables | Mini Camp (5jours) | Royal Kids | Régates (4jours) | Semaine sport (5jours) |
|---|------------------------------|-----------------------|--------------------|------------|------------------|------------------------|
| Taissy / St Léonard CAF | 25,00 € | 29,00 € | 190,00 € | 5,25 € | 80,00 € | 26,25 € |
| Taissy /St Léonard MSA et autres régimes | 29,00 € | 33,00 € | 217,00 € | 6,25 € | 96,00 € | 31,25 € |
| hors Taissy et St Léonard CAF | 29,00 € | 33,00 € | 217,00 € | 6,25 € | 96,00 € | 31,25 € |
| hors Taissy et St Léonard MSA et Autres régimes | 34,00 € | 38,00 € | 244,00 € | 7,30 € | 116,00 € | 36,50 € |

N° 12/D/22 : Création de postes permanents :

L'Adjoint Délégué rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer des emplois permanents différents secteurs de la Caisse des Ecoles,

L'Adjoint Délégué propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation permanent à temps complet à compter du 01 septembre 2022.
- La création d'un emploi d'Animateur Territorial à temps complet à compter du 01 septembre 2022
- La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet à compter du 01 septembre 2022, pour une quotité horaire de 20/35èmes.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 - frais de personnel et frais assimilés.

N° 13/D/22 : Décision modificative :

| Compte à diminuer | Libellé | Montant | Compte à augmenter | Libellé | Montant |
|-------------------|---------|---------|--------------------|--|-----------|
| | | | 023 | Virement à la section d'investissement | 420,00€ |
| | | | 205 | Logiciels | 420,00€ |
| | | | 748 | Autres attributions et participations | 420,00€ |
| | | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 420,00€ |
| TOTAL | | | TOTAL | | 1 680,00€ |

N° 14/D/22 : Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles :

L'Adjoint Délégué rappelle à l'assemblée :

La « Caisse des Ecoles de Taissy » a été créée à compter du 1er janvier 1999 par délibération du Conseil Municipal de la Mairie.

Elle est gérée par un conseil d'administration composé du Maire, Président de droit, de l'Adjoint Délégué par le Maire, de deux Conseillers Municipaux, de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription et de trois membres élus parmi les sociétaires.

Elle a pour fonction la gestion des services périscolaire, extrascolaire et crèche multi accueil.

Afin de faciliter la mutualisation du personnel communal et du personnel de la CDE pour des motifs de cohérence fonctionnelle et de simplification administrative, il apparaît souhaitable de la mettre en sommeil et de transférer ses activités sur le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Comité, après avoir entendu les explications,

- accepte à l'unanimité la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles pendant 3 ans avant dissolution
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il a vocation à être généralisé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les Collectivités, et à cet horizon il se substituera à l'instruction budgétaire et comptable M14 utilisée actuellement par la Caisse des Ecoles.

La Mairie ayant reçu l'accord de principe de la Trésorerie pour l'application du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et le budget de la Caisse des Ecoles étant un budget annexe de la Mairie,

La Caisse des Ecoles va passer au référentiel M57 simplifié à compter du 1^{er} janvier 2023.

Point sur la crèche :

Accueil d'une élève EJE en avril qui a mis en place un partenariat avec le foyer communal de Taissy. Ce dernier nous met à disposition un professeur de musique 2 mercredis par mois.

L'Association lire et faire lire est venue plusieurs fois.

La professionnelle de la crèche qui a souhaité reprendre le projet de la communication gestuelle se forme de façon autonome et fait plusieurs ateliers par semaine.

Recrutement d'une nouvelle auxiliaire dès le mois de juin pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie (une seule candidature reçue).

Pour la rentrée de septembre, il y a 11 départs (10 pour l'école et 1 déménagement). 6 arrivées sont prévues en septembre, 1 en novembre, 1 en janvier et 2 autres sont en attente de confirmation.

Point sur l'accueil périscolaire et extrascolaire :

Périscolaire :

- Transformation d'un contrat saisonnier de 8h00 hebdomadaires en contrat aidé de 20h00 dès le 1^{er} avril pour palier à la restructuration des services. L'agent vient de décrocher un CDI dans le domaine qu'elle recherchait. Son contrat s'arrête donc vendredi 17 juin.
- Embauche en contrat saisonnier de 16h hebdomadaires à compter du 26 avril d'une personne qui a été en stage de réorientation et de découverte professionnelle via Pôle Emploi, pour palier à l'absence prolongée d'un agent titulaire en arrêt accident de trajet. Dès septembre proposition d'un contrat permanent en CDD pour 20h00.
- Embauche de Antoine Jacquot, diplômé BPJEPS, en tant que responsable adjoint du secteur périscolaire et extrascolaire à compter du 16 mai. Pour le moment, il a beaucoup travaillé sur l'été, afin de proposer une nouvelle organisation et un nouveau dynamisme. Il a également observé l'organisation interne du personnel afin d'apporter son analyse et des solutions de management.

Vacances d'avril :

- Maternels : moyenne de 13 enfants la 1^{ère} semaine, 8 enfants la 2^e semaine.
- 6-13 ans : moyenne de 12 enfants la 1^{ère} semaine, 9 enfants la 2^e semaine.
- Les deux activités avec les prestataires Brick4kidz et les Savants Fous ont été appréciées des enfants. Des activités manuelles autour de l'eau, de l'océan ont été proposées aux enfants par les animatrices, et ont permis le renouvellement de la décoration du hall de la Caisse des Ecoles.

Eté 2022 :

- Modification dans les modalités d'inscription : passage d'un samedi d'inscription à un dossier d'inscription à remplir et à rendre le plus vite possible. Plus de paiement d'acompte, mais un engagement via le dossier.
- Prise en compte de la proposition de Mme Mattei pour une activité Block Race au fort de Montbré, le 13 juillet.
- Activités proposées : mini-camp 8-12 ans, sortie parc Léo-Lagrange à Reims pour les maternels, Royal Kids pour les maternels, structures gonflables, Régates aviron pour les +10 ans, semaine sportive 8-10ans.
- Fil conducteur des activités : autour du livre.
- Equipe : Antoine et Elise en direction, une animatrice permanente, 1 ou 2 animatrices en CAE, un animateur éducateur sportif, 3 animateurs BAFA, 2 stagiaires BAFA et deux animateurs non diplômés.

Questions diverses :

- Lancement de la consultation pour la construction d'une nouvelle crèche et de la restructuration des locaux périscolaire/extrascolaire.
La Mairie a fait appel à la société ASCISTE qui interviendra dans la réalisation du projet depuis sa programmation jusqu'au concours d'un architecte.
Les besoins ont été évoqués dans les grandes lignes et les terrains disponibles ont été présentés.

| | | |
|--------------------|------------------|-----------------|
| BARRIER Patrice | TIAFFAY Patrice | DENHEZ Delphine |
| | | |
| DESCHAMPS Isabelle | LAMIRAULT Cédric | BASQUIN Sandra |
| | | |
| MATTEI Séverine | TISSERAND Damien | |
| | | |